

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/10/2018

Dossier complet le :

19/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-007314

1. Intitulé du projet

Lotissement "Gueirin"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GARONA ATLANTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Régis GARONI

RCS / SIRET

791589500038

Forme juridique

S.A.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°a)	Défrichement d'une superficie de 0,6542 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Lotissement "Gueirin"

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la réalisation d'un lotissement à usage principal d'habitat.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux le projet nécessite le défrichage d'une surface d'environ 6 542 m².
Une demande de défrichage sera déposée dans le cadre de ces travaux et des mesures compensatoires seront mises en place.

A la suite du défrichage, le terrain nécessitera des travaux de terrassement.

Enfin des travaux VRD seront engagés sur les parties communes puis sur les lots.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le projet sera destiné à l'habitation privée.

La voie de desserte sera utilisée par les riverains.

Les places de stationnements seront adaptées aux véhicules de tourisme.

Aucun autre type de véhicule (poids lourd, transport de matière dangereuse...) n'utilisera ces stationnements ou la voirie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à :

- permis d'aménager et permis de construire,
- une demande de défrichement,
- une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise lotissement	13 805 m ²
Défrichement	6 542 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Parcelles cadastrées : AB 90, 205, 212, 213.
Lieu dit Gueirin
33 360 CARRIGNAN-DE-BORDEAUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 27' 00" O Lat. 44° 49' 17" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRMT prescrit par arrêté préfectoral du 13 juin 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Code : ZRE3302 Libellé : n°E2005/14 du 28/02/2005 Complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réseau hydrographique de la Pimpine. A 2,5 km au Sud de l'opération.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réutilisation sur place des volumes déplacés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réutilisation sur place des volumes déplacés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'état initial le terrain est occupé par un espace boisé clos encadré au Nord et à l'Est par des habitations et par le Chemin de Guéirin. Le défrichement engendre de fait la destruction de la flore existante et de la faune qui ne fuira pas les travaux. La faible densité d'arbre et l'impact de l'entretien du terrain (nettoyage, fauchage, tonte) à l'état initial ne permet pas la constitution d'une continuité écologique à l'état initial.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'un espace boisé de 6 542 m ² , pour l'aménagement d'un lotissement de 13 805 m ² dont au minimum 40 % d'espace vert (PLU).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un trafic au sein de l'opération pour la circulation des riverains.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Ce faible trafic augmentera le bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'implantation de candélabres sur les parties communes. Les types de candélabres et les horaires seront à définir en collaboration avec la commune. Cela permettra de limiter les nuisances.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Faible rejet lié au trafic associé à la circulation des riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront rejetées après dépollution et régulation dans le milieu superficiel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront dépolluées avant le rejet dans le milieu naturel. Les eaux usées seront dirigées dans le réseau de collecte public.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vocation première du terrain (parc clos) est modifiée vers une vocation urbaine par la nature du projet de lotissement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit d'appliquer les mesures compensatoires qui seront prescrites dans le cadre de la demande de défrichement.

En ce qui concerne le rejet des eaux pluviales les mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront développées dans le dossier de déclaration au titre du Code de l'Environnement et seront développées en accord avec les prescriptions de la MISE33 et du SDAGE.

Le projet prévoit de limiter au maximum la superficie de défrichement et la surface imperméabilisée et d'interdire l'utilisation de produits phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts communs.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que :

- les terrains concernés sont inclus dans un contexte urbain et donc déjà impactés par les activités humaines, et sont exclus de tout zonage environnemental (NATURA2000, ZNIEFF, Zone humide...),
- la vocation initiale du terrain : parc arboré clos et entretenu présentant une faible densité d'arbre,
- la demande de défrichement et les mesures de compensation qui seront associées,
- la déclaration au titre du Code de l'Environnement concernant les rejets d'eau pluviales,

Il ne semble pas nécessaire d'effectuer une étude d'impact. Le projet sera en effet déjà encadré pour limiter et compenser ses impacts sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Blagnac

le,

23/10/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Monsieur Valade,

Suite à votre demande de pièces complémentaires du 7 Novembre 2018, je vous prie de trouver ci-joint les indications suivantes :

1/ Nombre et surfaces de plancher prévisionnel :

Le projet prévoit la réalisation de 15 lots maximum et une surface de plancher maximale de 4000m².

2/ Nature du boisement (essence et densité) :

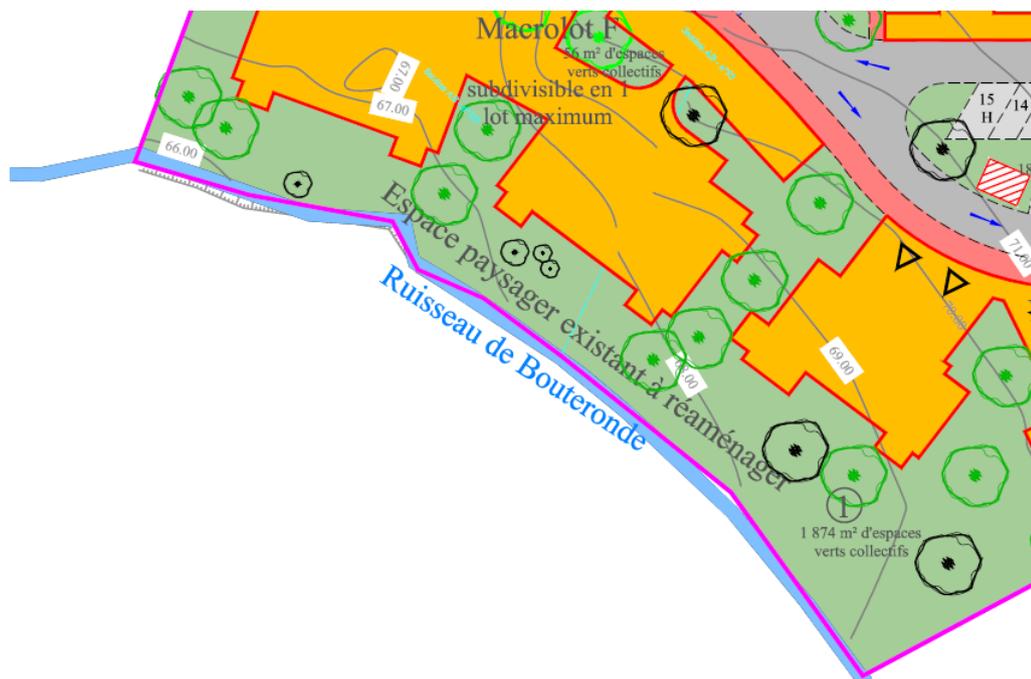
Les essences des arbres présents sur le terrain sont les suivantes :

- Chênes pédonculés ;
- Pins maritimes ;
- Charmes communs ;
- Bouleaux ;
- Érables de Montpellier ;
- Sorbiers.

La densité des arbres est d'environ 70 arbres/hectare sur l'emprise du projet. Cette densité correspond aux photographies jointes (PA6 – Photographies proches) lors de la demande d'étude au cas par cas.

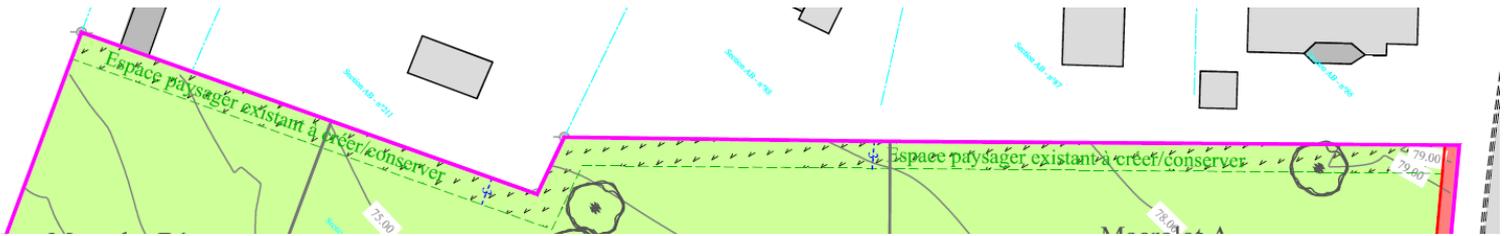
3/ Mesures d'évitement, de réduction et de compensation :

Le projet prévoit de protéger et de mettre en valeur les abords du ruisseau de la Bouteronde au sud de l'opération. Il est également prévu de conserver 22 arbres mentionnés en noir sur le plan de composition (PA4) ci-joint.



Espace paysager existant le long du ruisseau de la Bouteronde

Le projet prévoit de conserver et de mettre en valeur l'espace paysager situé sur la limite ouest de l'opération et qui est mentionné également sur le plan de composition (PA4) ci-joint.



Espace paysager existant le long de la limite ouest de l'opération

Il est prévu également de planter 30 arbres sur les espaces communs du lotissement. A l'intérieur des macrolots, les acquéreurs devront planter au moins un arbre de haute tige (si possible à feuillage persistant) par tranche de 100m² de terrain libre conformément au Plan Local d'Urbanisme.

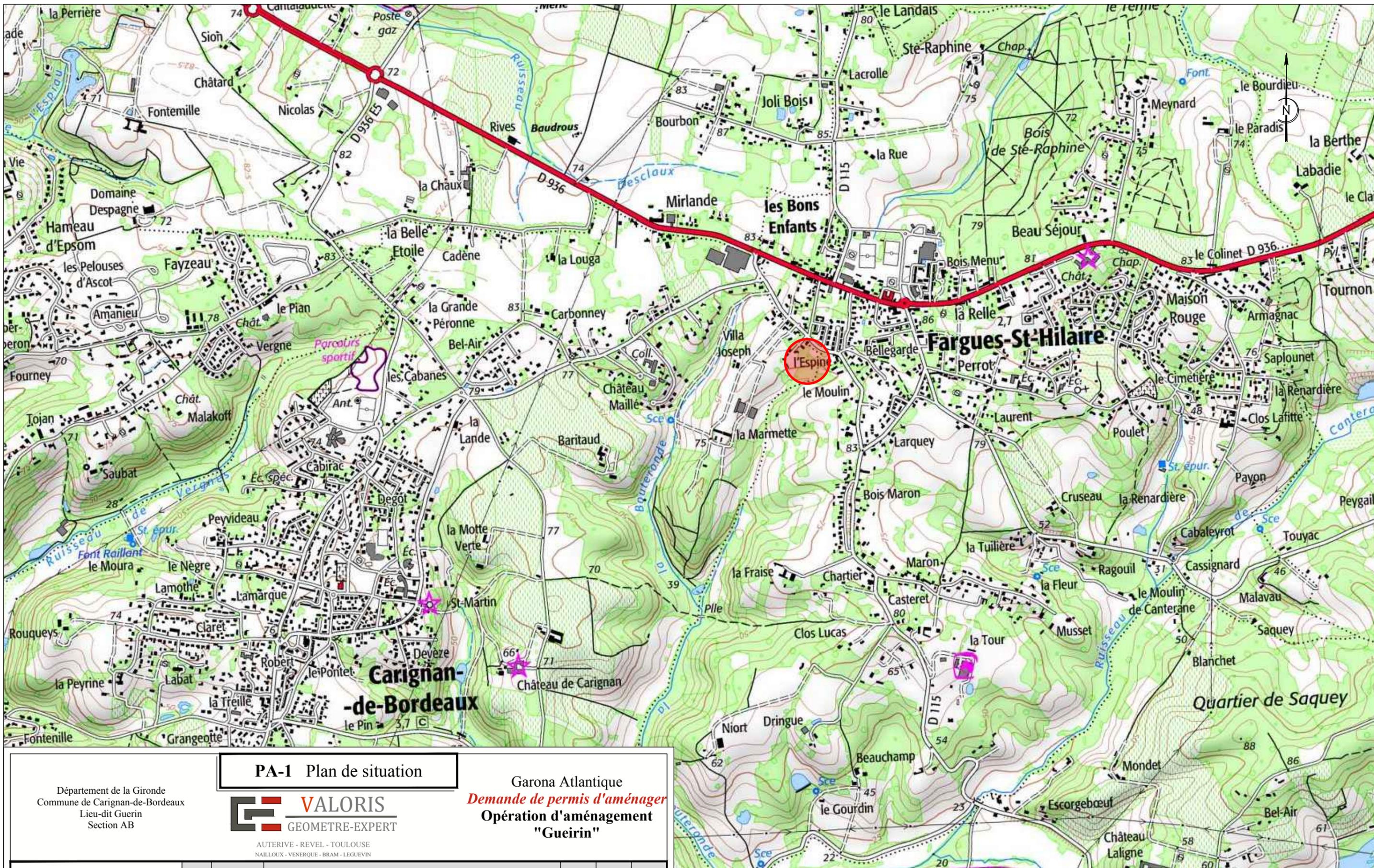
4/ Zonage du Plan Local d'Urbanisme :

Le terrain à aménager est situé en zone Ube de la 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de Carignan-de-Bordeaux.

Cordialement,
Gabriel BLANCHET

Pièces jointes :

- Plan de composition (PA4)
- Photographies proches (PA6)



PA-1 Plan de situation

Département de la Gironde
Commune de Carignan-de-Bordeaux
Lieu-dit Guerin
Section AB



AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE
NAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN

Garona Atlantique
Demande de permis d'aménager
Opération d'aménagement
"Gueirin"

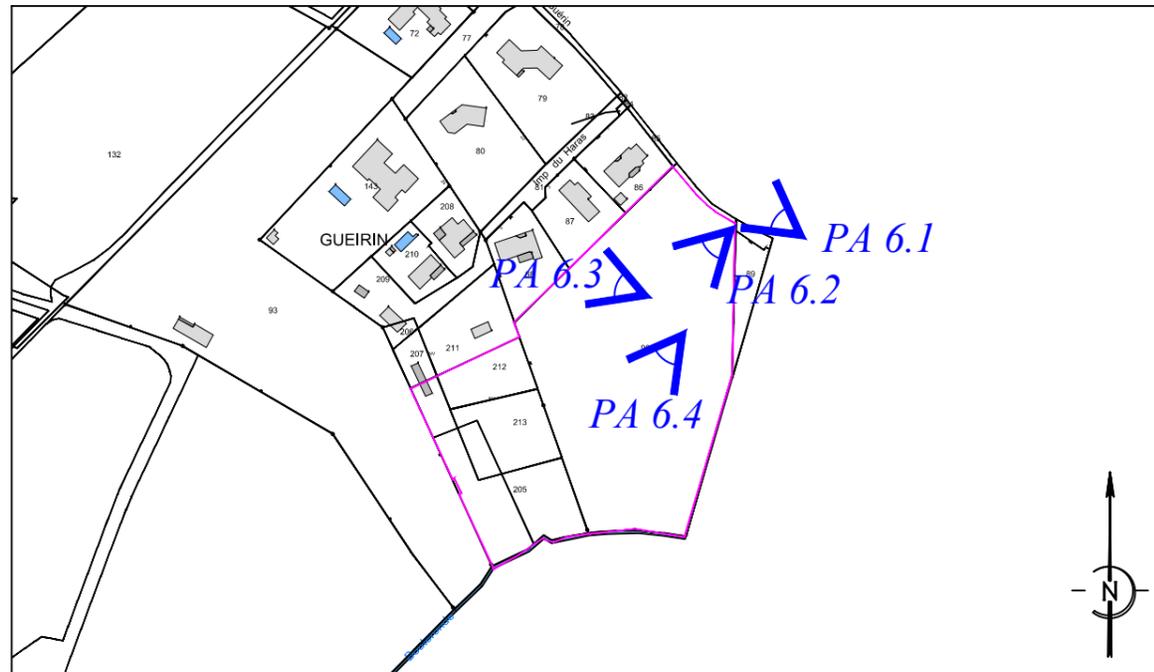
Echelle: -	Indice	Date	Modifications	Dess.	Vérif.	Visa
Numéro de dossier: 180103	0	09/04/2018	Dossier PA	SKR	GB	ESA
Coordonnées: -						
Nivellement: NGF-IGN69						
Fichier de dessin: C:\Users\sebastien.kraemer\SharePoint\Intranet VALORIS - COURANT\180103 extrait 7-URBA CARIGNAN33 Garona Atlantique\0-DWG\180103_04_PA.dwg						



PA6-1: vue depuis le chemin de Gueirin



PA6-2: vue depuis l'accès au terrain



PA6-3: vue depuis le terrain



PA6-4: vue depuis le terrain

PA-6 Photographies proches

Département de la Gironde
Commune de Carignan-de-Bordeaux
Lieu-dit Guerin
Section AB



AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE
NAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN

Garona Atlantique
Demande de permis d'aménager
Opération d'aménagement
"Gueirin"

Echelle: 1:3000

	Indice	Date	Modifications	Dess.	Vérif.	Visa
Numéro de dossier: 180103	0	09/04/2018	Dossier PA	SKR	GB	ESA
Coordonnées: -	1	25/04/2018	Complément dossier PA	GB	GB	ESA
Nivellement: -						

Fichier de dessin: C:\Users\GabrielBLANCHET\VALORIS\Intranet VALORIS - COURANT\180103 extrait 7-URBA CARIGNAN33 Garona Atlantique\0-DWG\180103_06_PA.dwg



Légende

- Limite de zonage du P.L.U.
- Emprise du lotissement
- Limite Espaces communs / privés
- Limite entre lots
- Espaces privés habitat libre
- Espaces privés habitats groupés
- Voie mixte : piéton, cycle et véhicule
- Chaussée
- Stationnement ou accès
- Piétonnier
- Espaces verts communs et noues ou cunettes (ASL : 1, 2 et 3)
- Espaces communs à usage technique
- Aires de présentation des ordures ménagères (privatifs dans les lots)
- Arbres à planter
- Arbres remarquables à conserver
- Sens de circulation
- Position éventuelle du poste de transformation électrique
- Courbes de niveau du terrain naturel

Règlement du Lotissement

- Espaces verts
- Accès des véhicules aux lots

D'autres règles sont prescrites par le P.L.U.

PA4 Plan de composition

Département de la Gironde
Commune de Carignan-de-Bordeaux
Lieu-dit Guerin
Section AB



Garonna Atlantique
Demande de permis d'aménager
Opération d'aménagement
"Gueirin"

Clauses générales

Les limites périmétriques n'ont pas encore fait l'objet d'un bornage. Ce plan ne peut servir de plan de délimitation; les dimensions et superficies sont données à titre indicatif.

L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.

Les couleurs figurant sur ce plan sont figuratives et ne correspondent pas nécessairement à la couleur des matériaux utilisés.

La position des candélabres, des différents branchements et des réseaux est indicative et pourra être modifiée lors de la réalisation des travaux.

Aucune utilisation du présent document n'est autorisée sans l'accord de son auteur, conformément à la loi du 11 mars 1957. La propriété du présent document appartient à VALORIS Géomètre-Expert jusqu'au paiement intégral des honoraires dus.

Echelle: 1:600	Indice	Date	Modifications	Dess.	Vérif.	Visa
Numéro de dossier: 180103	2	22/05/2018	Complément n° 3 dossier PA	GB	GB	ESA
Coordonnées: -	3	11/07/2018	Complément n° 4 dossier PA	GB	GB	ESA
Nivellement: NGF-IGN69	4	01/10/2018	Dossier PA n°2	SKR	GBL	ESA

Fichier de dessin: C:\Users\GabrielBLANCHET\VALORIS\Intranet VALORIS - COURANT\180103 extrait 7-URBA CARIGNAN Guéirin\0-DWG\180103_20_PA.dwg



Département de la Gironde
Commune de Carignan-de-Bordeaux
Lieu-dit Guérin
Section AB

PA-5.1 Intégration paysagère vue rapprochée

VALORIS
GEOMETRE-EXPERT

AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE
NAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN



Garona Atlantique
Demande de permis d'aménager
Opération d'aménagement
"Gueirin"

Echelle: 1:1000

	Indice	Date	Modifications	Dess.	Vérif.	Visa
Numéro de dossier: 180103	2	22/05/2018	Complément n° 3 dossier PA	GB	GB	ESA
Coordonnées: -	3	11/07/2018	Complément n° 4 dossier PA	GB	GB	ESA
Nivellement: NGF-IGN69	4	01/10/2018	Dossier PA n°2	SKR	GBL	ESA

Fichier de dessin: C:\Users\GabrielBLANCHET\VALORIS\Intranet VALORIS - COURANT\180103 extrait 7-URBA CARIGNAN Guérin\0-DWG\180103_20_PA.dwg

Clauses générales

Les limites périmétriques n'ont pas encore fait l'objet d'un bornage. Ce plan ne peut servir de plan de délimitation; les dimensions et superficies sont données à titre indicatif.

L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.

Les couleurs figurant sur ce plan sont figuratives et ne correspondent pas nécessairement à la couleur des matériaux utilisés.

La position des candélabres, des différents branchements et des réseaux est indicative et pourra être modifiée lors de la réalisation des travaux.

La position des bâtiments mentionnée sur les lots n'est qu'indicative; seul le règlement du lotissement impose les règles d'implantation.

Aucune utilisation du présent document n'est autorisée sans l'accord de son auteur, conformément à la loi du 11 mars 1957.

La propriété du présent document appartient à VALORIS Géomètre-Expert jusqu'au paiement intégral des honoraires dus.